

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue par vidéoconférence Teams le 26 octobre 2021 à 19 h.

PRÉSENCES : Le président intérimaire Daly, les commissaires Boucher, Cornforth, George, Giannakoulis, Labadie, Lyrette-Brennan, Shaar et les commissaires-parents Brennan, Connell, Coutlée et Taylor.

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directeur des services éducatifs S. Aitken

Directrice des ressources financières M. Lupien

Directeur des ressources humaines T. Kharyati

Coordonnateur des services administratifs – Application des règles contractuelles A. Gendron

Agente administrative R. Vincent

ABSENCES MOTIVÉES : Commissaires Graham, McCrank et Young

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield et la directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

- **Reconnaissance des terres**

Appel à l'ordre : 19 h 01

C-21/22-26 Adoption de l'ordre du jour
LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-27 Approbation du procès-verbal – 28 septembre 2021
LE COMMISSAIRE-PARENT BRENNAN PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 28 septembre 2021 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président intérimaire Daly présente un rapport verbal qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Les mises à jour hebdomadaires du directeur général et comment elles sont appréciées.
- L'atelier informatif des commissaires qui a eu lieu le 19 octobre.

- L'atelier du 20 octobre pour les conseils d'établissement qui a attiré de nombreux participants.

C-21/22-28 Procédures électorales

LA COMMISSAIRE LYRETTE-BRENNAN PROPOSE QUE l'élection du vice-président intérimaire se fasse par scrutin secret.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-29 Nomination des scrutateurs

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE George Singfield et Rachel Vincent soient nommés scrutateurs pour l'élection du vice-président intérimaire.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-30 Mises en candidature au poste de vice-président intérimaire

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accepte des candidatures pour le poste de vice-président intérimaire.

Candidatures

Par

Commissaire Boucher
Commissaire Labadie

Commissaire Brennan
Elle-même

C-21/22-31 Fin des mises en candidature au poste de vice-président intérimaire

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE la fin des mises en candidature au poste de vice-président intérimaire.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-32 Élection du vice-président intérimaire

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE la commissaire Boucher soit déclarée élue vice-présidente intérimaire.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-33 Mises en candidature et élection – Représentant intérimaire à l'ACSAQ

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil accepte des candidatures pour le poste de représentant intérimaire à l'ACSAQ.

Candidature

Par

Commissaire Shaar

Commissaire Boucher

C-21/22-34 Fin des mises en candidature au poste de représentant intérimaire à l'ACSAQ

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE la fin des candidatures pour le poste de représentant intérimaire à l'ACSAQ.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-35 Élection du représentant intérimaire à l'ACSAQ
LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QU'É le commissaire Shaar soit déclaré élu représentant intérimaire à l'ACSAQ.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général

Le directeur général parle de son rapport qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Comment il entend poursuivre ses mises à jour hebdomadaires;
- Son invitation aux commissaires à lui envoyer toute information qu'ils souhaitent voir incluse dans ses mises à jour;
- Les réunions hebdomadaires avec le CISSSO sur la COVID-19;
- La bonne nouvelle est que les cas diminuent dans notre région et qu'il n'y a qu'un seul cas actif dans le CQEGE;
- 67 tests rapides ont été effectués jusqu'à présent par le personnel formé;
- Des statistiques ont été recueillies par la Santé publique pour connaître le nombre d'enfants à vacciner à l'école une fois l'approbation obtenue;
- Les taux de vaccination du personnel et la question concernant le personnel résidant en Ontario;
- L'atelier pour les commissaires;
- Il félicite le personnel administratif de l'école pour leur travail extraordinaire concernant la rentrée, qui, cette année encore, était loin d'être normale;
- La haute direction tient une séance de planification stratégique de trois jours;
- Il félicite Mme Amy Curry pour sa présentation au LCÉEÉQ sur le programme d'insertion professionnelle des enseignants de la CSWQ;
- Une réunion en personne du Comité consultatif de gestion (CCG) est prévue pour les 14, 15 et 16 décembre.

C-21/22-36 Jour de scrutin

ATTENDU QUE M. Alain Guy a démissionné de son poste de président du conseil des commissaires de la CSWQ le 28 septembre 2021;

ATTENDU QUE M. George Singfield a été nommé au poste de président d'élection pour la Commission scolaire Western Québec;

ATTENDU QUE dans les 30 jours suivant la date à laquelle le siège devient vacant, le président d'élection doit fixer comme jour de scrutin, un dimanche, dans les quatre mois qui suivent cette date;

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE de fixer au 20 février 2022 la date du scrutin pour l'élection du président de la Commission scolaire Western Québec.

Adoptée à l'unanimité

- C-21/22-37** **Rapport du Comité exécutif – 19 octobre 2021**
LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

- C-21/22-38** **Composition du conseil d'établissement**
ATTENDU QUE des demandes officielles de révision de la composition des conseils d'établissement ont été soumises par les conseils d'établissement respectifs des écoles suivantes : l'école Dr. Wilbert Keon, l'école primaire Poltimore et l'école secondaire du Pontiac;
- LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE de réviser la composition des conseils d'établissement de l'école Dr. Wilbert Keon, de l'école primaire Poltimore et de l'école secondaire du Pontiac comme suit :

École	Parents	Enseignants	Personnel de soutien	Garderie	Total
Dr. Wilbert Keon	6	4	1	1	12
École primaire Poltimore	4	3	1	-	8
École secondaire du Pontiac	6	4	2	-	12

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-39 Appel d'offres sur invitation – Réfection de la dalle de béton du dépôt du gymnase – Lord Aylmer Junior – Project n° 21510A008

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont été invitées :

- 2696894 Canada Inc. (Qualitech Construction)
- D.L.S. Construction Inc.
- Les Industries CAMA
- Les rénovations Daniel Larivière Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

2696894 Canada Inc. (Qualitech Construction)	111 010 \$
D.L.S. Construction Inc.	117 800 \$
Les Industries CAMA	119 565 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-21/22-45, le Comité exécutif recommande au conseil d'octroyer le contrat à 2696894 Canada Inc. (Qualitech Construction);

LE COMMISSAIRE-PARENT BRENNAN PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil octroie le contrat à 2696894 Canada Inc. (Qualitech Construction).

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-40 Demande d'agrandissement pour une salle de classe maternelle 4 ans – École primaire Queen Elizabeth

ATTENDU QU'il est nécessaire d'ajouter une salle de classe dédiée à la maternelle 4 ans à l'école primaire Queen Elizabeth;

ATTENDU QUE les prévisions démographiques montrent que la population de l'école restera stable au cours des quatre prochaines années;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-21/22-46, le Comité exécutif recommande au conseil d'approuver la demande d'agrandissement de l'école primaire Queen Elizabeth;

LE COMMISSAIRE SHAAR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil approuve la demande d'agrandissement pour l'école primaire Queen Elizabeth.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-41 Demande d'agrandissement – École secondaire St. Michael

ATTENDU QUE les prévisions démographiques et la disponibilité des locaux sont les suivantes :

	222- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Prév. démogr.	102	107	126	141	152	167	178	196	196
Capacité	116	116	116	116	116	116	116	116	116
Espace dispo- nible	14	9	-10	-25	-36	-51	-62	-80	-80

ATTENDU QU'il y a lieu de présenter une demande d'agrandissement au MEQ;

ATTENDU QUE par sa résolution E-21/22-47, le Comité exécutif recommande au conseil d'approuver la demande d'agrandissement de l'école secondaire St. Michael;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil approuve la demande d'agrandissement pour l'école secondaire St. Michael.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-42 Demande d'agrandissement – École secondaire Symmes / D'Arcy McGee

ATTENDU QUE les prévisions démographiques et la disponibilité des locaux sont les suivantes :

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Symmes D'arcy McGee	1 101	1 100	1 057	1 020	952	892	909	930	959
Capacité	1 102								
Disponi- bilité	1	2	45	82	150	210	193	172	143

ATTENDU QUE même si l'espace semble suffisant, les raisons suivantes justifient la demande :

- Il y a 4 salles de classe portatives présentement utilisées;
- Les salles de classe spécialisées ne sont pas suffisantes;
- Le programme d'immersion française offert augmente le besoin de salles de classe;
- Les projets de construction autour de l'école ne sont pas pris en compte dans les prévisions.

ATTENDU QU'il y a lieu de présenter une demande d'agrandissement au MEQ;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-21/22-48, le Comité exécutif recommande au conseil d'approuver la demande d'agrandissement pour l'école secondaire Symmes / D'Arcy McGee;

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE, conformément à la recommandation du comité exécutif, le conseil approuve la demande d'agrandissement pour l'école secondaire Symmes / D'Arcy McGee.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-43 Facture de désinfection des autobus – Baie Transport Inc.

ATTENDU QU'en raison de la pandémie de COVID-19, le ministère a demandé que des mesures de désinfection quotidienne soient mises en place dans les autobus pour assurer la santé et la sécurité des élèves de la CSWQ;

ATTENDU QUE cette mesure a entraîné des frais supplémentaires;

ATTENDU QUE Baie Transport a soumis sa facture pour les frais de désinfection de mai 2020 à juin 2021;

ATTENDU QUE les frais de désinfection pour la mesure susmentionnée s'élèvent à 144 914,51 \$;

ATTENDU QUE la facture pour la désinfection est supérieure à 50 000 \$;

ATTENDU QUE par sa résolution E-21/22-49, le comité exécutif recommande au conseil d'approuver le paiement de la facture de Baie Transport au montant de 144 914,51 \$;

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le paiement de la facture de Baie Transport au montant de 144 914,51 \$ soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-44 Architecte pour l'ajout de trois salles de classe maternelle 4 ans – École primaire Greater Gatineau – Projet n° 21510B180

ATTENDU QUE le MEQ a alloué, à même le PQI 2019-2029, un budget de 3 870 602 \$ pour l'ajout de trois salles de classe maternelle 4 ans à l'école primaire Greater Gatineau;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour la sélection d'un architecte pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres;

- DMA architectes s.e.n.c.r.l
- FCSD Architecture + Design Inc.
- Figurr collectif d'architectes

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont procédé à une évaluation de la qualité et recommandent d'octroyer le contrat à Figurr collectif d'architectes;

LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE QUE le conseil octroie le contrat à Figurr collectif d'architectes.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-45 Ingénierie mécanique et électrique pour l'ajout de trois salles de classe maternelle 4 ans – École primaire Greater Gatineau – Projet n° 21510B200

ATTENDU QUE le MEQ a alloué, à même le PQI 2019-2029, un budget de 3 870 602 \$ pour l'ajout de trois salles de classe maternelle 4 ans à l'école primaire Greater Gatineau;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour la sélection d'un ingénieur mécanique et électrique pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres;

- Bouthillette Parizeau Inc.
- CIMA+ S.E.N.C.
- Cosmel Corp.
- Les Services EXP Inc.
- WSP Canada Inc.

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont procédé à une évaluation de la qualité et recommandent d'octroyer le contrat à Les Services EXP Inc.;

LA COMMISSAIRE LYRETTE-BRENNAN PROPOSE que le conseil octroie le contrat à Les Services EXP Inc.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-46 Ingénieur civil et de structures pour l'ajout de trois salles de classe maternelle 4 ans – École primaire Greater Gatineau - Projet n° 21510B190

ATTENDU QUE le MEQ a alloué, à même le PQI 2019-2029, un budget de 3 870 602 \$ pour l'ajout de trois salles de classe maternelle 4 ans à l'école primaire Greater Gatineau;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour la sélection d'un ingénieur civil et de structures pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres;

- CIMA+ S.E.N.C.
- Les Services EXP Inc.
- QDI
- WSP Canada Inc.

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont procédé à une évaluation de la qualité et recommandent d'octroyer le contrat à WSP Canada Inc.;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil octroie le contrat à WSP Canada Inc.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-47 C-21/22-47 Appel d'offres public – Agrandissement – maternelle 4 ans et garderie - École primaire Poltimore - Projet n° 21510B140

ATTENDU QU'en juillet 2019, le MEQ a alloué, à même le PQI 2016-2026, un budget de 1 812 717 \$ pour l'ajout d'une salle de classe maternelle 4 ans et d'une garderie à l'école primaire Poltimore;

ATTENDU QU'une lettre datée du 22 octobre 2021 a été reçue confirmant l'autorisation par le MEQ d'un montant supplémentaire de 1 282 601 \$;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres;

- Industries CAMA
- DEFRAN Incorporée
- 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)
- Armatures Bois-Francis Inc.
- Plomberie 2B Inc.
- 4138961 Canada Inc. (Bouladier)
- Groupe GMR Construction Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)	2 197 650 \$
Industries CAMA	2 228 100 \$
Groupe GMR Construction Inc.	2 231 800 \$
DEFRAN Incorporée	2 944 422 \$

ATTENDU QUE la soumission de 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ) est conforme;

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE d'octroyer le contrat à 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ) et d'autoriser le directeur des ressources matérielles à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-48 Régime d'emprunts à long terme (*Long-Term Loan*)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Western Québec (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 13 018 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 19 octobre 2021;

Sur la proposition du commissaire-parent Brennan, il est résolu et adopté à l'unanimité :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 13 018 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a. malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b. l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c. chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d. le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre.

1. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
2. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a. l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b. chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c. le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d. afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
1. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
2. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 - le président;
 - ou le directeur général;
 - ou le vice-président;
 - ou la directrice générale adjointe

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à

ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

1. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

- C-21/22-49 Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire (CCAS) – 31 mai 2021**
LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal reconnu de la réunion du 31 mai 2021 du CCAS.
- Adoptée à l'unanimité
- C-21/22-50 Rapport du Comité des parents – 19 avril 2021**
LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal reconnu de la réunion du 19 avril 2021 du Comité des parents.
- Adoptée à l'unanimité
- C-21/22-51 Rapport du Comité des parents – 17 mai 2021**
LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal reconnu de la réunion du 17 mai 2021 du Comité des parents.
- Adoptée à l'unanimité
- C-21/22-52 Rapport du Comité des parents – 21 juin 2021**
LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal reconnu de la réunion du 21 juin 2021 du Comité des parents.
- Adoptée à l'unanimité
- C-21/22-53 Affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais**
IL EST PROPOSÉ PAR LE COMMISSAIRE CORNFORTH et résolu que la Commission scolaire Western Québec paie une affiliation de 0,71 \$ basée sur un critère PER CAPITA de la population scolaire de la commission scolaire, et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais conformément aux lettres patentes de ce dernier.
- Adoptée à l'unanimité

- C-21/22-54 Affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec (Abitibi-Témiscamingue)**
IL EST PROPOSÉ PAR LE COMMISSAIRE-PARENT BRENNAN que la Commission scolaire Western Québec paie une affiliation de base de 700 \$, en plus d'une cotisation de 0,40 \$ per capita pour la clientèle primaire et secondaire de la commission scolaire, et ce, au 30 septembre 2020, pour un total de **896,80 \$** (492 élèves). Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau de sport étudiant du Québec Abitibi-Témiscamingue, conformément aux lettres patentes de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

- C-21/22-55 Levée de la séance**
LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE la levée de la séance à 20 h 24.